



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°3 - Développement économique.  
Observatoire de l'économie et de l'emploi. Convention de partenariat 2019 avec la Chambre  
de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°3 - Développement économique.  
Observatoire de l'économie et de l'emploi. Convention de partenariat 2019 avec la Chambre  
de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque.**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY.

Mes chers collègues,

Après avoir initié un Observatoire de l'Immobilier d'Entreprises en 2011, la Communauté d'Agglomération a souhaité renforcer sa démarche globale d'observation économique. Cette volonté s'est traduite, à partir de 2015, par l'élaboration d'un « Observatoire de l'Economie et de l'Emploi ».

Depuis 2017, ce travail partenarial conduit avec l'Agence d'Urbanisme Atlantiques & Pyrénées (AUDAP) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque (CCI BPB) a été étendu à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

En 2019, la Direction du Développement économique souhaite confirmer son engagement en faveur de l'observation économique, notamment via la structuration d'une cellule dédiée en son sein.

Dans ce cadre, il est proposé de poursuivre la démarche de l'Observatoire de l'Economie et de l'Emploi sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Autant que possible, les indicateurs clés de cet Observatoire seront déclinés à l'échelle de chacun des dix pôles territoriaux.

La CCI BPB est un producteur majeur de données économiques pour le territoire du Pays Basque. En vue de l'élaboration d'un Observatoire de l'Economie et de l'Emploi et dans la continuité de la démarche engagée dès 2015, la CCI BPB apparaît donc comme le partenaire indiqué pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La convention, jointe en annexe, vise à régir un dispositif spécifique de connaissance économique du territoire.

Par cette convention, la CCI BPB s'engage essentiellement à :

- traiter l'ensemble des données économiques multi-sources disponibles à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, les compléter au regard des indicateurs identifiés sous réserve de leur pertinence et faisabilité, puis les mettre en perspective dans le temps et l'espace en distinguant notamment les dix Maisons de la Communauté existantes,
- restituer l'ensemble des éléments réalisés sous forme de tableur et de document au format électronique,
- contribuer à la production et à la promotion d'un livrable du type « chiffres-clés », co-construit et co-signé, dont l'ambition est qu'il devienne un document de référence dans la connaissance économique du territoire,
- participer aux réunions de travail et de restitution, dont les modalités devront être convenues conjointement (hypothèse de réunions décentralisées), afin de commenter et partager les résultats,
- participer à un évènement de communication, dont les modalités devront être convenues conjointement, afin de promouvoir et diffuser les résultats.

Au regard de l'intérêt mutuel de la Communauté d'Agglomération et de la CCI BPB, à l'égard de ce dispositif offrant une appréhension optimale du développement économique local, il est prévu un partage des coûts financiers à concurrence de moitié par chacune des parties.



En outre, la CCI BPB se propose de prendre à sa charge l'ensemble des coûts liés à l'acquisition des bases de données dont elle fait habituellement usage, ainsi qu'aux temps passés à l'occasion des réunions de travail et de restitution qui seront programmées.

Il en résulte ainsi un coût total estimé à 22 100 € (équivalent à 34 jours ETP dédiés), soit 11 050 € à charge de chacune des parties, qui se traduira par l'attribution d'une participation forfaitaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à la CCI BPB.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – Chapitre 011 – Nature 611.

Cette convention concerne l'année civile 2019.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Contrats ou conventions de partenariat conclus avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, avenant aux contrats existants et résiliations »,

Considérant le souhait de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de renforcer et d'élargir ses actions en matière d'observation économique,

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer, dans le cadre de l'élaboration entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque d'un Observatoire de l'Economie et de l'Emploi, une participation financière à hauteur de 11 050 €,
- approuver les termes de la convention de partenariat 2019 correspondante ci-annexée,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 46 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.